

Département
Haute-Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 13 Février 2025

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2025

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 19

Délibération n°: 202502-04

Pouvoirs : 3

Excusés : 14

Objet : Appel à projets « Favoriser l'inclusion active des personnes éloignées de l'emploi » porté par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE+)

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 février 2025 à 17h, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte - FILERE Michel - LOMBARDY Sandra - PALHIERE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** : DURIEUX Pierre **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert **Communauté de Communes des Sucs** : ABRIAL Jean-Claude - LIOGIER Pierre **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABBRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : FAURE Cyril **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : JOUFFROY Dany **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis **Communauté de Communes Ambert Livradois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Eyrieux** : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe (pouvoir donné à FAURE Cyril) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à FAURE Cyril) - MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à FAURE Cyril)

Secrétaire de séance : BENAT Brigitte

1-Le contexte :

Le programme national FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences entend déployer une priorité visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, il s'agit de la priorité 1 objectif spécifique 1H.

Grâce à cet objectif spécifique, le FSE+ pourra soutenir des opérations visant à promouvoir l'égalité des chances, la non discrimination par des actions d'accompagnement renforcé sur l'ensemble des problématiques sociales et professionnelles afin que toutes les personnes en recherche d'un emploi stable et pérenne puissent bénéficier des mêmes opportunités d'insertion.

La DREETS financera des projets rattachés à la Priorité 1OSH pour les opérations qui se réalisent sur des territoires dépourvus d'organismes intermédiaires. C'est le cas de la Haute-Loire.

Vu la compétence sociale de l'EPAGE Loire Lignon en matière de Chantier d'insertion,

Le Comité syndical propose de répondre à cet appel à projets dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE +) « Mise en situation professionnelle et travail dans le chantier d'insertion avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique ».

2-L'objectif :

L'objectif principal est de soutenir des projets d'accompagnement global en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou les plus défavorisées.

3-Le public cible :

Le public cible peut être défini ainsi : personnes en situation de précarité sociale et/ou financière, public cumulant des freins à l'insertion empêchant notamment leur accès direct à l'emploi ou à la formation.

4- Localisation de l'action :

Les actions doivent toutes être situées sur le territoire du Département de la Haute-Loire.

5- Durée de l'opération :

Cet appel à projets est ouvert à des opérations se déroulant sur une durée maximale de 24 mois comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2026.

6- Plan de financement:

Le plan de financement prévisionnel, sur deux ans (2025-2026), s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses directes de personnel sur 2 ans : (5 ETI et 1 CIP)	477 461,99 €	Fonds européens (FSE)	156 000,00 €
Dépenses indirectes (15%)	71 619,3 €	Région	47 151,00 €
		Etat	48 087,00 €
		Autofinancement	297 843,29 €
TOTAL	549 081,29 €	TOTAL	549 081,29 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

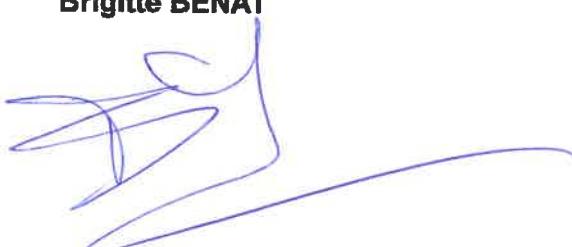
Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'actions de cette opération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le 13 février 2025 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Brigitte BENAT



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

